

Val-d'Or, le 9 mars 2018

À : M^e Jean-Nicolas Loiselle
Service de police de la Ville de Montréal

De : M^e Paul Crépeau, Procureur

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : DG-0122-A

M^e Loiselle,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin d'obtenir **les dossiers disciplinaires des policiers du poste de quartier 12 à Montréal.**

À cet effet, nous demandons au SPVM de nous transmettre les informations/documents suivants :

- Les dossiers disciplinaires (incluant les plaintes, les rapports, les décisions, etc.) de tous les policiers ayant été employés par le poste de quartier 12, et ce, pour les années 2010 à 2017.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 550-4713.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agrément, M^e Loïselle, nos plus sincères salutations.

M^e Paul Crépeau

Procureur / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Ligne directe : 819 550-4713

paul.crepeau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

Le 14 septembre 2018

PAR COURRIEL

M^e Paul Crépeau

Commission d'enquête sur les relations entre
les autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
C.P. 547
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Objet : Demande DG-0122-A #13

Cher confrère,

Comme suite à votre demande et notre première réponse du 4 avril 2018, nous vous confirmons qu'entre 2010 et le 1^{er} septembre 2018, huit (8) dossiers disciplinaires impliquant des policiers du poste de quartier 12 ont été ouverts au Service des affaires internes du Service de police de la Ville de Montréal, et qu'aucun dossier ne concernait une interaction avec une personne autochtone.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

GAGNIER GUAY BIRON


Jean-Nicolas Loiselle, avocat

Ligne directe : 514 872-8580

Télécopieur : 514 872-2828

Courriel : jloiselle@ville.montreal.qc.ca